

1.17 Question de M. Arnaud Dewez, intitulée «Santé mentale des athlètes de haut niveau en Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. Arnaud Dewez (MR). – Une étude menée par la *Katholieke Universiteit Leuven* (KU Leuven) a mis en lumière les risques accrus de blessures et de symptômes dépressifs chez les footballeurs professionnels. Les résultats montrent que cette population est particulièrement exposée au burn-out. Le coordinateur de cette étude, lors d'un entretien organisé mi-novembre, a indiqué ne pas être surpris par ces résultats, précisant que des phénomènes similaires avaient déjà été observés dans d'autres disciplines sportives, telles que la gymnastique.

Selon certains psychologues, la prévention et l'évaluation des risques psychologiques pour les sportifs de haut niveau sont des priorités absolues. Il apparaît que ce constat ne se limite pas au football et qu'il est essentiel de continuer à accorder une attention particulière à la santé mentale de nos sportifs de haut niveau.

Madame la Ministre, l'ADEPS prend-elle des actions concrètes pour prévenir les troubles mentaux chez nos sportifs de haut niveau? Un suivi et une évaluation régulière de ces actions sont-ils effectués afin d'en mesurer l'efficacité? Disposez-vous de retours qui permettent de conclure à une vulnérabilité particulière de santé mentale chez nos sportifs? Le cas échéant, quelles mesures envisagez-vous pour améliorer cette approche et mieux soutenir nos athlètes?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – À la suite d'un rapport commandé par la Fédération internationale des associations de footballeurs professionnels (FIFPRO) sur les conséquences de la charge de travail sur la santé et le bien-être des joueurs de football, l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) a décidé d'élargir ses recherches et mène actuellement une enquête sur le bien-être des athlètes olympiques. L'ADEPS est associée à cette recherche.

Depuis quelques années, la santé mentale est déstigmatisée dans le milieu du sport. En 2018, la commission médicale et scientifique du Comité international olympique (CIO) a mis en exergue la question de la santé mentale chez les sportifs. En 2022, Athlete365, la plus grande communauté de sportifs de haut niveau, a mené une enquête auprès de ses membres qui a révélé qu'un athlète de haut niveau sur cinq a eu des problèmes de santé mentale. Aux Jeux olympiques de Paris, pour la première fois, un espace dédié à la santé mentale était intégré au village olympique.

Le Centre d'aide à la performance sportive (CAPS), reconnu et subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles, dispose d'un service, le Pôle psychologique du Centre d'aide à la performance sportive (CAPSy). Afin de gérer au mieux les risques liés à la santé mentale, des échanges réguliers ont lieu entre les membres du CAPSy, de l'ADEPS et des directions techniques des fédérations pour prévenir et pour apporter le soutien et le suivi nécessaires quand cela apparaît utile.

M. Arnaud Dewez (MR). – Je suis content d'entendre que l'ADEPS est associée à la réflexion et au suivi des actions et des mesures.

1.18 Question de M. Arnaud Dewez, intitulée «Reconversion des sportifs de haut niveau»

M. Arnaud Dewez (MR). – Michel Preud'homme, Justine Henin et Jean-Michel Saive sont trois sportifs d'exception qui ont marqué l'histoire du sport belge. Non seulement ils nous ont fait rêver tout au long de leur carrière, mais ils ont également parfaitement orchestré leur reconversion professionnelle après leur retraite sportive.

Toutefois, cette transition n'est pas toujours aussi simple et évidente. Si certains sportifs ont eu l'opportunité de suivre des études et de préparer leur reconversion en parallèle de leur carrière, ce n'est pas le cas de tous. En moyenne, une carrière sportive de haut niveau dure entre quinze et vingt ans. Par conséquent, le passage de l'activité sportive à une nouvelle profession – parfois dans un domaine totalement différent – représente un défi majeur pour de nombreux athlètes. Il est donc judicieux de s'interroger sur la façon de mieux les accompagner dans cette phase cruciale, souvent brutale et difficile.

Ces dernières années, le Comité olympique et interfédéral belge (COIB) et l'ADEPS ont créé des dispositifs visant à mieux soutenir les athlètes dans leur

reconversion. Madame la Ministre, quels sont les dispositifs actuels d'accompagnement à la reconversion? Dans quelle mesure ces formations sont-elles efficaces et réellement suivies par les athlètes?

Je souhaite également attirer votre attention sur une catégorie particulière de sportifs: ceux qui, faute de résultats suffisants, sont contraints de mettre un terme à leur carrière sportive avant même de l'avoir pleinement planifiée. Pour ces jeunes athlètes, qui souvent n'ont connu que le monde du sport de haut niveau, la reconversion peut être encore plus complexe. Existe-t-il des dispositifs spécifiques pour accompagner ces sportifs précaires, notamment dans la reconversion professionnelle et dans la réinsertion dans la société? Le rôle de l'ADEPS va-t-il au-delà de l'accompagnement classique en incluant des actions de réinsertion? Comment ce rôle est-il structuré?

Pour prendre un exemple concret, certains pays comme le Royaume-Uni ou la France ont créé des programmes d'accompagnement qui ne se limitent pas à des formations classiques, mais qui intègrent des stages en entreprises, des mentorats et des échanges avec d'anciens sportifs devenus entrepreneurs ou dirigeants. Pareilles initiatives sont-elles envisagées en Fédération Wallonie-Bruxelles? Dans l'affirmative, comment ces modèles sont-ils appliqués ou développés chez nous?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – L'accompagnement instauré par l'administration intègre le concept de double carrière depuis de très nombreuses années. Ainsi, trois quarts des sportifs francophones sélectionnés pour les Jeux olympiques de Paris étaient détenteurs d'un diplôme de bachelier ou de master ou étaient en voie d'en obtenir un.

La reconversion de nos athlètes n'est donc pas une préoccupation au terme d'une carrière sportive, mais une ligne conductrice qui accompagne l'athlète tout au long de son parcours, notamment grâce au service «Projet de vie». Ce service offre, en collaboration avec différents acteurs de l'enseignement et de la formation, un suivi personnalisé à tous les sportifs sous statut pour leur permettre de concilier leur sport avec un cursus académique et de déterminer les formations complémentaires intéressantes, comme l'apprentissage des langues, le *media training* ou la gestion des réseaux sociaux, afin de développer leurs compétences et leur future employabilité.

De plus, toutes les universités et hautes écoles disposent d'un référent spécifique permettant de gérer au mieux les études supérieures des sportifs et d'atteindre, chez ceux-ci, un niveau de diplomation supérieur à celui de la population.

Enfin, afin de consacrer pleinement ce dispositif et d'assurer un accompagnement au-delà de la carrière purement sportive, le décret du 3 mai 2019 portant sur le mouvement sportif organisé en Communauté française a intégré le statut de sportif de haut niveau en reconversion. Ce statut permet à l'intéressé de conserver

l'accès au service «Projet de vie», au pôle psychologique du Centre d'aide à la performance sportive (CAPSy) et aux autres services concernés.

M. Arnaud Dewez (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie pour vos informations complètes sur un sujet qui me semble intéressant.

1.19 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Contrats ADEPS»

M. Thierry Witsel (PS). – Qui dit nouvelle année dit souvent nouveaux contrats ADEPS. Nos sportifs francophones ont besoin de ceux-ci afin de se consacrer pleinement à leur sport et de représenter leur pays dans les compétitions internationales.

J'ai appris que 83 contrats seraient proposés à nos sportifs en 2025: 79 sportifs ont déjà été attribués et les quatre derniers, en athlétisme, le seront à la fin de ce mois de décembre. De nouveaux sportifs apparaissent et d'autres ont mis fin à leur carrière. Deux nouvelles disciplines sont également représentées, à savoir l'escrime et les sports équestres.

Les athlètes francophones soutenus par l'ADEPS ont accès au Centre d'aide à la performance sportive (CAPS), au programme «*Be Gold*» et aux infrastructures d'entraînement des centres ADEPS. Ils ont également droit au soutien du service «Projet de vie» qui accompagne les sportifs dans leurs cursus scolaire et académique, ainsi que dans leur après-carrière.

Madame la Ministre, combien de sportifs sont-ils sous contrat ADEPS actuellement? Combien d'entre eux sont-ils reconduits? Confirmez-vous le nombre de 83 contrats attribués? Avez-vous répondu à toutes les demandes des fédérations? Comment les contrats sont-ils affectés? Les performances sont-elles une condition d'accès? Quand vous parlez d'obligations de résultat, quelles sont-elles? Quels sont les objectifs de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour 2025? Quel est le bilan du suivi des sportifs qui ont arrêté leur carrière ou qui n'ont simplement plus de contrat? Les sportifs concernés ont-ils bénéficié d'un contrat de reconversion?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Je confirme que 83 sportives et sportifs de haut niveau bénéficieront d'un contrat en 2025; 51 d'entre eux étaient déjà sous contrat en 2024. Il est évident que la demande est plus grande que l'offre. Cela démontre qu'il existe un véritable potentiel en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour sélectionner les sportifs pouvant bénéficier d'un contrat, l'ADEPS les classe en quatre catégories décroissantes, ce qui permet d'attribuer des contrats en fonction des priorités sportives dans un cadre budgétaire donné. Ce classement tient compte des résultats, du potentiel et du suivi effectué au quotidien par le service «Sport de haut niveau». Des objectifs individualisés sont fixés en fonction de la discipline. Il est attendu que les athlètes atteignent un top 8 aux Jeux

olympiques, ou un top 3 pour les handisportifs, ou aux championnats du monde ou un top 3 européen lorsqu'ils arrivent à pleine maturité. Les objectifs qui sont fixés avec les sportifs portent généralement sur plus d'une année et bien souvent sur un cycle de quatre ans correspondant à une olympiade, avec des évaluations annuelles.

Le service «Projet de vie» de l'ADEPS accompagne les sportifs tout au long de leur carrière sportive et encore deux ans après. Ces dernières années, quelques sportifs ont bénéficié d'un contrat de reconversion. S'agissant de la même enveloppe budgétaire pour tous les contrats, il faut donc trouver un équilibre entre les contrats des sportifs de haut niveau en pleine activité et les sportifs de haut niveau en reconversion. À titre d'exemple, je citerai les reconversions du kayakiste Maxime Richard, qui est devenu le directeur technique de sa fédération, et de la triathlète Claire Michel, qui le deviendra prochainement.

M. Thierry Witsel (PS). – Je suis content d'apprendre que, pour bénéficier d'un contrat ADEPS, les athlètes doivent remplir des conditions relatives aux performances sportives. Madame la Ministre, je vous remercie pour ces détails essentiels et synonymes de transparence. En outre, les sportifs sont suivis après leur carrière, ce qui est important pour la reconversion.

1.20 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Impact de l'IPTV sur les audiences footballistiques»

M. Thierry Witsel (PS). – L'IPTV (*Internet Protocol Television*) remporte un grand succès. La pratique est illégale, mais l'offre de chaînes qu'elle propose et son prix la rendent très attractive. Aujourd'hui, les audiences des émissions footballistiques sont inquiétantes et le sujet fait débat sur les médias publics depuis plusieurs semaines.

Selon l'article du journal «*Le Soir*» paru le 29 novembre dernier, les audiences en Fédération Wallonie-Bruxelles ont diminué de 20 % en un an et les francophones semblent être de gros consommateurs d'IPTV. Le lien causal entre l'émergence de l'IPTV et la baisse des audiences sur les chaînes officielles n'est pas prouvé, mais la réflexion est ouverte.

Madame la Ministre, quelle est la position du gouvernement à ce sujet? De quelle manière pouvez-vous et comptez-vous sensibiliser les auditeurs?

L'accessibilité des publics à l'offre médiatique est une question fondamentale et le prix reste un facteur essentiel. Les prix sont souvent considérés comme excessifs en Belgique et en Fédération Wallonie-Bruxelles. Quels sont les axes de travail sur lesquels vous mettez la priorité pour soutenir un meilleur accès à nos médias et, le cas échéant, une diminution de son prix?

En diminuant le nombre de diffusions gratuites sur la RTBF, la situation ne va-t-elle pas empirer? Ne craignez-vous pas de sacrifier les citoyens en les livrant à

un marché débridé qui, comme dans d'autres secteurs, a surtout pour effet d'augmenter la barrière du prix pour les consommateurs? Prévoyez-vous de mener une étude sur le désintérêt des téléspectateurs pour les matchs de football ou d'autres sports diffusés à la télévision?

Lors du débat relatif à la Déclaration de politique communautaire (DPC), le gouvernement a rectifié le tir et a affirmé que l'information sportive constituait bien de l'information à part entière. Avez-vous estimé les conséquences éventuelles d'une réduction des retransmissions d'événements sportifs sur le traitement journalistique du sport, sur l'accès des publics à une information sportive de qualité et même sur le volume d'emploi?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – En Fédération Wallonie-Bruxelles, la marge de manœuvre pour agir contre l'IPTV illégale est très limitée, car cette compétence relève principalement de l'Union européenne et de l'État fédéral.

Dans ce cadre, le SPF Économie travaille actuellement sur la création d'un système dynamique de blocage. Par ailleurs, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), en tant qu'organe régulateur et de contrôle, a déjà organisé plusieurs tables rondes sur le sujet.

Concernant la stratégie relative au contenu sportif en Belgique francophone, l'objectif sera de trouver un équilibre entre la rentabilité économique des droits télévisuels et l'accès équitable aux contenus, afin de favoriser un marché dynamique et également de maintenir une visibilité importante pour tous nos concitoyens.

Monsieur le Député, je vous rassure: une meilleure répartition des droits sportifs n'engendrera pas de perte de personnel, mais une meilleure couverture médiatique et une plus grande ouverture à l'ensemble des médias.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, votre réponse a le mérite de clarifier les choses. Ce dossier relève effectivement des compétences de l'État fédéral et de l'Union européenne. Le gouvernement fédéral n'est pas encore formé, mais j'espère qu'une concertation aura lieu entre les différents gouvernements pour trouver une solution afin de mieux gérer les pertes d'audiences footballistiques pour les différents médias.

1.21 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Suivi de la reconnaissance du biathlon»

M. Thierry Witsel (PS). – Le président de la Ligue belge francophone de biathlon (LBF Bia) m'a récemment interpellé au sujet de la demande de reconnaissance du biathlon qui a été soumise à l'ADEPS. Madame la Ministre, lors de notre dernière discussion à ce sujet, vous avez indiqué que vous attendiez l'avis du Conseil supérieur des sports (CSS) et que, si cet avis était favorable, la reconnaissance de cette discipline aurait lieu dès le 1^{er} janvier 2025.

Il semble à présent que le CSS a bien remis un avis favorable. Le confirmez-vous? Avez-vous pris une décision officielle que vous pourriez annoncer à la LBFBia? Le cas échéant, pourriez-vous justifier votre décision?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Monsieur le Député, je vous renvoie à la réponse que j’ai donnée lors de la réunion du 22 octobre 2024 de notre commission. Je vous confirme qu’à ce jour, mon administration ne m’a pas transmis le dossier de reconnaissance. Par conséquent, je ne peux vous fournir aucune information.

M. Thierry Witsel (PS). – J’étais présent lors de la réunion du 22 octobre dernier et je me souviens bien de votre réponse, Madame la Ministre. Je comprends que, sans nouvel élément, il vous est un peu difficile de donner une réponse aujourd’hui. Je ne manquerai donc pas de revenir vers vous à ce sujet.

(M. Chris Massaki Mbaki, vice-président, prend la présidence)

1.22 Question de M. Christophe Bastin, intitulée «Eurobasket féminin à Anvers en 2027»

M. Christophe Bastin (Les Engagés). – Cinquante ans après l’organisation du Championnat d’Europe masculin de basket-ball à Anvers et à Liège, le gratin européen fera son grand retour en Belgique.

En effet, le dossier remis par *Basketball Belgium* a retenu toute l’attention de la Fédération internationale de basket-ball (FIBA). Cette dernière a donc sélectionné notre pays pour co-organiser l’Euro féminin de basket en 2027, aux côtés de la Finlande, de la Suède et de la Lituanie. C’est une excellente nouvelle, étant donné que les *Belgian Cats*, notre équipe nationale féminine, tenantes du titre, ont très récemment battu le record de fréquentation pour un match de qualification à ce même Euro, en réunissant pas moins de 10 614 fans au *Sportpaleis* d’Anvers pour une rencontre qui les opposait à la Lituanie. C’est d’ailleurs cette même ville d’Anvers qui a été désignée pour accueillir la compétition.

Madame la Ministre, si votre homologue flamande, la ministre Annick De Ridder, s’est déjà réjouie de la nouvelle, comment l’accueillez-vous? La Fédération Wallonie-Bruxelles soutiendra-t-elle cet événement, même indirectement, à travers l’Association Wallonie-Bruxelles de basket-ball (AWBB)?

Par ailleurs, est-on susceptible d’assister, à moyen terme et à long terme, à l’organisation d’un tel événement de portée internationale sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles? La Déclaration de politique communautaire (DPC) montre un engagement à cet égard. Quand on sait à quel point rayonner dans son pays et devant ses supporters peut être galvanisant pour nos sportifs et combien il est important de promouvoir nos athlètes au sens large, on doit encourager une

telle initiative qui aura en outre, directement ou indirectement, des retombées financières positives.

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – L'expérience vécue et l'enthousiasme qui régnaient lors du tournoi qualificatif pour les Jeux olympiques (JO) de Paris ont poussé la FIBA à choisir la ville d'Anvers pour organiser l'Euro féminin de basket en 2027. *Basketball Belgium*, la Fédération nationale belge de basket, a délégué l'organisation de cet événement à la Fédération flamande de basket, *Basketbal Vlaanderen*, qui dispose des ressources et des garanties nécessaires.

De son côté, l'AWBB n'interviendra en rien d'un point de vue financier, mais pourra tirer profit de l'événement étant donné l'engouement autour des *Belgian Cats* et la proximité géographique. Je me réjouis donc de cette future opportunité pour nos joueuses de jouer au plus près de leurs supporters et d'aller chercher un nouveau titre européen.

La Fédération Wallonie-Bruxelles n'est pas à la traîne en ce qui concerne l'organisation d'événements sportifs, qu'ils soient internationaux ou nationaux. Je citerai, entre autres, le Grand Prix de Formule 1 de Spa-Francorchamps, les courses cyclistes comme la Flèche wallonne ou Liège-Bastogne-Liège, l'équitation avec le Concours complet d'Arville ou encore le *World Padel Tour* à Bruxelles. À ces événements récurrents s'ajouteront de futures compétitions comme la Coupe du monde de hockey qui se déroulera en 2026 à Wavre et le Championnat du monde de cyclo-cross, déjà planifié à Namur en 2030.

M. Christophe Bastin (Les Engagés). – Madame la Ministre, je suis heureux de constater que vous êtes consciente de la nécessité d'accroître l'offre d'événements sportifs de haut vol sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Si j'ai bien compris, pour ce qui est du basket-ball, cela ne devrait rien nous coûter, ce qui est appréciable. Je suivrai attentivement ces dossiers qui nécessitent, comme vous le savez, un plan performant concernant les infrastructures.

1.23 Question de M. Christophe Bastin, intitulée «Plan de lutte contre les malaises cardiaques dans le sport»

M. Christophe Bastin (Les Engagés). – Le malaise cardiaque subi par Edoardo Bove, joueur de football professionnel de l'ACF Fiorentina, montre une nouvelle fois à quel point les sportifs sont sujets aux incidents de ce genre. Il est inquiétant de constater que, malgré le nombre élevé d'exams de dépistage réalisés, aucun sportif n'est à l'abri.

Deux aspects sont à prendre en compte face à ce phénomène: la prévention et la gestion de crise. Il est dès lors pertinent de voir comment optimiser la gestion de ces deux temps cruciaux. Bien entendu, le sport amateur est lui aussi concerné par ce problème.

Madame la Ministre, concernant la prévention, quelle sera votre approche durant l'actuelle législature? Nous avons déjà eu l'occasion de vous interroger sur l'utilisation du certificat médical et ses limites. Dans le sport amateur, il sera sans doute très difficile d'exiger les mêmes tests que dans le sport professionnel, à cause des moyens nécessaires. Cependant, quels leviers comptez-vous activer?

Concernant la gestion de crise, plusieurs initiatives ont été lancées au cours de la précédente législature, comme l'obligation pour les cercles sportifs de doter leurs infrastructures d'un défibrillateur externe automatique (DEA), ainsi que la formation et l'information de leurs membres à cet égard. Cette politique a-t-elle déjà produit ses premiers effets? Une stratégie à plus long terme est-elle en cours d'élaboration?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – L'actualité sportive a rappelé que le risque zéro n'existe malheureusement pas lors de la pratique d'une activité sportive ou physique. Tous les sportifs peuvent subir un malaise cardiaque ou un accident malencontreux. Néanmoins, tout le monde s'accorde sur le fait que l'activité physique et sportive reste un des outils essentiels à la prévention des maladies et à une meilleure santé. L'étude «*Retour social sur investissement dans le sport en Fédération Wallonie-Bruxelles*» commandée par l'ADEPS a d'ailleurs démontré l'effet positif du sport sur le coût des soins de santé.

Le décret du 3 mai 2019 portant sur le mouvement sportif organisé en Communauté française prévoit, entre autres, la présence de DEA dans les infrastructures et la formation continue à l'utilisation des DEA. Il est aussi possible pour les clubs de faire appel à la subvention pour l'achat de matériel sportif afin d'obtenir une intervention à concurrence de 75 % du prix plafond dans l'acquisition d'un DEA.

Concernant la formation, deux opérateurs du monde sportif sont particulièrement actifs.

Tout d'abord, l'Association des établissements sportifs (AES) est homologuée par l'ADEPS pour dispenser des formations de premiers soins en milieu sportif pour des cadres. Elle dispose également de l'agrément du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale pour être opératrice de formation en secourisme industriel, garantissant ainsi la qualité de ses formateurs. L'AES a également mis en ligne un site internet reprenant une large documentation sur les DEA et les gestes qui sauvent une vie, ainsi que les affiches, dépliants, fléchages à disposition des clubs.

Ensuite, la Ligue francophone belge de sauvetage (LFBS) a également assuré la formation pour l'obtention de brevets de sauvetage qui intègrent *de facto* les premiers soins et l'usage du DEA. Ces brevets sont délivrés chaque année à plus de 200 étudiants issus des hautes écoles et universités.

Ensemble, l'AES et la LFBS ont formé depuis 2021 plus de 12 000 personnes aux premiers secours et à l'utilisation du DEA. La formation en premiers soins constitue un module obligatoire de huit heures pour les personnes qui s'inscrivent, toutes disciplines confondues, aux formations de moniteur sportif «Initiateur» et de moniteur sportif «Éducateur» homologuées par l'ADEPS.

De plus, les fédérations disposent de commissions médicales compétentes qui sont aptes à déterminer les besoins spécifiques liés à la pratique de leur discipline et, donc, l'instauration de mécanismes de contrôle médical préalables, en amont et en aval.

Enfin, un questionnaire de santé sera prochainement disponible sur le site de l'ADEPS, afin de permettre à tous les sportifs ou futurs sportifs d'évaluer leur état physique et de savoir si une consultation médicale est conseillée.

M. Christophe Bastin (Les Engagés). – Il est clair que de nombreuses initiatives ont déjà vu le jour pour éviter de tels drames. Je vous remercie, Madame la Ministre, de les avoir rappelées. En effet, elles me rassurent. Il faudra toutefois demeurer très attentif à cette problématique. De mon côté, je soutiendrai bien entendu toute initiative constructive visant à protéger les jeunes, car la santé constitue une priorité pour Les Engagés.

(M. Christophe Bastin, président, reprend la présidence)

1.24 Question de M. Olivier de Wasseige, intitulée «Interdiction de fumer aux abords des terrains de sport»

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Le 31 décembre 2024, une nouvelle réglementation stricte concernant l'usage du tabac dans les lieux publics extérieurs entrera en vigueur. Celle-ci concernera également un certain nombre d'installations sportives, tel que les stades, les terrains de football, de basket-ball et de tennis ou de simples aires de jeux. L'objectif est, entre autres, de limiter la présence de fumée dans les zones sportives pour améliorer la santé des sportifs et contribuer à augmenter leurs performances, qui seront alors réalisées dans un environnement plus sain et agréable. Cette interdiction vaut également pour la cigarette électronique.

Cette réglementation prévoit également, afin d'assurer une transition plus douce, que des espaces fumeurs soient clairement délimités à proximité des infrastructures visées. Ceux-ci devront toutefois être situés à l'abri des regards et conçus pour éviter les inconvénients de la fumée pour les non-fumeurs.

La modification de la loi prévoit un volet consacré aux sanctions infligées en cas de non-respect de ces nouvelles dispositions. Les contrevenants s'exposent à des amendes pouvant atteindre 8 000 euros.

Pour sa part, l'Association des établissements sportifs (AES) estime que l'interdiction de fumer aux abords des terrains de sport constitue «une avancée

essentielle pour la santé publique, le bien-être des sportifs et des spectateurs. En favorisant un environnement sans tabac, ce changement vise à promouvoir un mode de vie actif et sain, tout en renforçant les valeurs de respect et de responsabilité au sein de la communauté sportive».

Si cette mesure présente des intérêts certains, puisqu'elle vise à protéger la population, les jeunes en particulier, du tabagisme passif, ainsi qu'à dénormaliser le tabac dans les lieux publics, si l'on en croit l'exposé des motifs, on peut toutefois regretter le manque d'accompagnement des entités concernées par ce dispositif décidé par l'État fédéral. En effet, plusieurs questions se posent quant à sa mise en œuvre.

Madame la Ministre, un soutien sera-t-il apporté aux cercles sportifs concernant l'aménagement des lieux? Dans l'affirmative, sous quelle forme l'envisagez-vous? Des modalités de contrôle seront-elles définies? Le cas échéant, votre administration y contribuera-t-elle?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Cette interdiction concernera également d'autres lieux, comme les établissements de soins et les établissements scolaires. Il n'est pas prévu d'octroyer aux clubs une aide spécifique pour se conformer à cette réglementation, étant donné que la gestion des infrastructures de chaque club ne relève pas de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou de la Région wallonne.

La responsabilité du contrôle n'incombe pas à l'administration, puisqu'il s'agit d'une prérogative de l'État fédéral. J'inciterai évidemment mon administration à jouer un rôle de sensibilisation et de prévention lors des différentes visites que ses agents sont amenés à réaliser dans les différents lieux sportifs. Je serai attentive à ce que l'administration continue à informer au mieux le secteur sportif, notamment par l'intermédiaire des fédérations et des associations sportives, sur les objectifs et les formalités qui résultent de cette nouvelle réglementation et sur l'évolution de cette dernière.

À côté de cette nouvelle mesure, l'ADEPS s'est résolument engagée, depuis 2021, dans la lutte contre le tabac en signant la charte de l'Alliance pour une société sans tabac et en faisant de chaque centre sportif un espace sans tabac. Les différents acteurs ont déjà été informés, par le biais du Réseau éthique, qu'en signant la charte susmentionnée, ils recevraient un kit de démarrage comprenant des outils de sensibilisation et de communication.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – De fait, la réglementation concerne aussi les établissements de soins et d'enseignement. Cela va dans le bon sens. Je note que ni la Fédération Wallonie-Bruxelles ni la Région wallonne n'octroieront des aides spécifiques. Cependant, de telles mesures demandent aux clubs d'investir des moyens non négligeables pour créer des infrastructures qui permettront aux

fumeurs de fumer sans polluer les non-fumeurs. Les moyens humains et financiers nécessaires pour atteindre cet objectif constituent une charge supplémentaire pour les responsables des clubs concernés. J'espère que l'ADEPS, qui a un rôle à jouer dans ce domaine, pourra les aider.